



La lettre d'information

Février 2018

Le mot du Président

Nous vous présentons le règlement mis à jour, c'est le fruit d'un travail collectif et d'une validation par le conseil d'administration, ce document fait partie de notre règlement intérieur et ne remet pas en cause le jugement terrain qui est celui de l'ISDS, il a fallu tenir compte des spécificités de notre territoire et de notre culture.

Je rappelle par exemple la convivialité et l'esprit qui doivent être de mise sur nos terrains. Beaucoup d'éleveurs prêtent leur brebis gracieusement, les seules ressources des organisateurs étant les inscriptions et les repas souvent proposés et servis par des bénévoles, certains préfèrent l'intimité de leur véhicule ou de leur chambre d'hôtel, au risque de mettre en péril la pérennité de nos concours et de notre mode de sélection. Œuvrons tous ensemble, avec humilité pour une saine émulation.

Nouvel organigramme du CA

Suite à la réunion du conseil d'administration des 20 et 21 janvier 2018 à Rambouillet, vous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme du CA

Bureau :

Président : Didier Fischer
Vice-Présidents : Antoine Brimboeuf, Guillaume Josien
Trésorier : Patricia Guignard
Trésorier adjoint : Yves Laclotte
Secrétaire : Patrick Bourdon
Secrétaire adjoint : Isabelle Fournay

Commissions :

Communication : **Président :** Alain Dupont,
Membres : Guy Martinon, Patricia Guignard, Sophie Laurent,
Anne Lefébure, Patrick Bourdon

Concours internationaux : **Président :** Guillaume Josien,
Membres : Gillian Hugo, Didier Fischer, Benjamin Girault
et le Champion de France de l'année

Elections : **Président** : François Nargeot,
Membres : Patricia Guignard, Jean Claude Gillet

Elevage et Experts confirmateurs : **Présidente** : Isabelle Fourney,
Membres : Antoine Brimboeuf, Gaëtan Lefeuve,
Xavier Fournier, Nicole Ladousse,
Jean Michel Jolly, Benjamin Girault.

Juges et concours : **Président** : Yves Laclotte,
Membres : Pascal Beausoleil, Alain Dupont, Didier Fischer,
tous les juges,
l'administrateur régional chargé de l'organisation de la Coupe
de France de l'année

Règlement Intérieur : **Président** : Patrick Bourdon,
Membres : Patricia Guignard, Alain Dupont

Règlement des concours Border Collie 2018

Le règlement des concours « spécial Border » a été revu et clarifié. Vous le trouverez sur le site internet : menu **Le site/téléchargements/Règlement concours AFBC 2018**
Pour un lien direct cliquez [>>> ICI <<<](#)

Horaires d'ouverture du secrétariat

Les horaires d'ouverture du secrétariat ont été légèrement modifiés. Notez donc les nouveaux :

Lundi, mardi, mercredi : 8h30 - 12h30 et 13H30 - 17H30

Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13H30 - 17H00

Vendredi : 8H30 - 12H00

Modification de la page d'inscription aux concours

Des modifications ont été apportées sur cette page. Elles concernent en premier lieu la vérification dans nos bases de données que votre chien est en règle avec les directives de dépistage des tares oculaires que préconise notre club de race.

En effet, le règlement des concours stipule dans son article 7 : « *Le certificat d'examen de tares oculaires de moins de 2 ans avant les 7 ans pour les chiens de plus de 2 ans est obligatoire pour concourir en classe II, III et IV.* »

Dans l'éventualité où votre chien ne serait pas à jour dans son dépistage à la date du concours pour lequel vous souhaitez vous engager, un encart d'information sera affiché pour vous en prévenir. Si votre chien est à jour et que le message s'affiche, le secrétariat n'a peut-être pas reçu votre certificat alors envoyez-le.

La seconde modification est de cocher une case signifiant que vous avez lu et acceptez le règlement des concours décidé par le CA.

Enfin, une dernière chose, vous ne pourrez plus vous engager à un concours plus de 3 mois avant sa date. En effet trop de personnes s'inscrivent longtemps à l'avance mais ensuite ne viennent pas pour diverses raisons. Cela pose également un problème lorsque le concours change de date alors qu'il y a des chiens déjà inscrits.

Mises à jour des calendriers 2018

Il est urgent de faire parvenir votre calendrier 2018 au secrétariat si vous souhaitez que vos manifestations soient inscrites dans le bulletin d'avril dont la préparation va débuter en février.